

REGLEMENT INTERIEUR  
de l'association **ARTMANO**

**Adhésion** :

- Toute personne désirant s'inscrire au cours doit payer la cotisation annuelle auprès de :  
l'association « Art Mano ».
- Pour confirmer votre adhésion pour l'année suivante, il vous est demandé de régler la cotisation avant fin juin.
- Toute adhésion non perçue sera considérée comme place vacante pour la rentrée suivante.
- En cas de désistement après inscription au cours, soit durant l'été, soit en cours d'année, la cotisation de l'adhésion ne sera pas restituée.

**Cours** :

- A travers l'adhésion à ART-MANO, l'élève s'engage à s'inscrire auprès de Krystoff ANTIER pour trois trimestres consécutifs, de septembre à juin.
- Les 30 cours représentent un forfait. En cas d'absence, les cours ne sont pas remboursables mais peuvent être récupérés grâce au tableau de disponibilité.
- Ce tableau vous permet de noter vos absences prévisibles et de noter également les cours que vous récupérez. Il est important que tout le monde marque ses absences permettant à chacun une meilleure organisation du planning.
- Dans tous les cas, vous ne pouvez prendre une place disponible que dans le rythme de vos absences.
- Respectez impérativement les horaires de cours, en anticipant votre rangement et nettoyage afin que votre place soit disponible pour l'heure indiqué de fin de cours.

## **Matériels et entretiens :**

- Chaque élève doit avoir une nappe de 1m x 1m afin de protéger la table.
- Ne laissez aucun matériel personnel en salle de cours, chevalets et plateaux de sculptures,
- Seules les sculptures peuvent être entreposées dans la salle.
- Bien nettoyer le matériel de Krystoff, lorsque celui-ci vous est prêté.
- Interdiction de laver les pinceaux de peintures à l'huile dans le lavabo.
- Ne pas secouer vos chiffons sur le long des murs extérieurs,
- Utilisez uniquement des produits de nettoyage ou dilution sans odeurs, pour le confort de tous.
- Chaque personne se doit de laisser son emplacement très propre à la fin de chaque cours : table, sol et chaise.
- Prévoyez votre propre sac poubelle.

## **Exposition des œuvres :**

- Chaque année, Art-Mano organise l'exposition des élèves de Krystoff. Chaque adhérent se doit d'exposer au moins une œuvre de son choix, lors de cette manifestation.
- Lors de la mise en place, il vous est demandé de respecter les horaires d'accrochage, et si possible, de donner un coup de main.
- Cette exposition n'est pas un lieu de vente d'œuvres d'élèves, selon les articles de la loi 1901.
- L'association Art-Mano décline toutes responsabilités en cas de vol ou détérioration des travaux d'élèves lors de l'exposition, ainsi que pour les sculptures laissées en salle de cours.

*Comprenez qu'à travers ce règlement, il s'agit de votre propre respect, celui des autres et du lieu ;*

*Sachez qu'ainsi, le bureau peut maintenir un cadre de cours agréable et une adhésion raisonnable.*

*Enfin, comme toute association, celle-ci a un bureau constituée de bénévoles, élèves comme vous, qui gère le bon déroulement d'une année de cours.*

*Le bureau vous rappelle que l'association est un lieu d'échange et que votre présence à l'assemblée générale et à l'exposition annuelle est fortement appréciée.*

**LE BUREAU « ART MANO »**